

*XXXI<sup>e</sup> SESSION*  
*Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005*

---

**DOCUMENT N° 72**

**RESOLUTION SUR L'ACCESSIBILITÉ  
DES TRAITEMENTS POUR LES PERSONNES ATTEINTES DU SIDA**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005 sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**EN ACCORD** avec la motion de soutien à l'appel à la création d'un fond d'épargne mondial pour le vaccin contre le sida adoptée par la XIII<sup>e</sup> Assemblée Régionale Afrique de l'APF, réunie à Nouakchott (Mauritanie) du 11 au 13 mai 2005,

**ET EN CONVERGENCE** avec la Déclaration proclamée en séance plénière de l'Association internationale des maires francophones à Bruxelles en mars 2005,

**SOUTIENT** sans réserve l'appel lancé par le Professeur Bernard Debré (France) en faveur de la création d'un fonds d'épargne mondial pour le vaccin contre le sida, dont la création constituerait un grand espoir particulièrement pour le continent africain,

**APPELLE** également l'opinion publique internationale à soutenir la fabrication, l'exportation et la distribution des médicaments génériques essentiels, dont les médicaments contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

**S'INQUIETE** de toute interprétation restrictive des réglementations de l'OMC, et **SOUHAITE** au contraire faciliter l'application des clauses de sauvegarde prévues dans les accords ADPIC de l'OMC à Doha,

**REAFFIRME** que la concurrence permise par l'offre des médicaments génériques est en effet un facteur décisif pour permettre l'accès, à un prix abordable, des médicaments pour les pays en développement,

**EXHORTE** les parlementaires de la Francophonie à agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils refusent ou remettent en cause tout accord commercial qui impose des clauses de propriété intellectuelle plus restrictives que celles adoptées à la Conférence de l'OMC à Doha.